**Td : L’Eglise au Moyen Age**

**Introduction**

La civilisation du Moyen Age était chrétienne. La religion marquait la vie quotidienne, les comportements, les rapports entre les hommes, la vie politique, les arts.... Les individus se souciaient de l’au-delà et du paradis. En effet, l’Eglise exerçait un pouvoir sur la société médiévale, elle guidait les consciences, organisait la vie des hommes, dictait les croyances. Elle était puissante et tenait une place importante dans la société.

**L’organisation de l’église**

L’Eglise est dirigée par le Pape (c’est le chef suprême et qui est assisté par les cardinaux). Les hommes de l'Eglise sont les CLERCS (prêtres et évêques) qui forment le CLERGÉ. Ce dernier est organisé selon une hiérarchie : l**e clergé séculier** (les prêtres et les évêques qui vivent en contact avec les habitants et célèbrent les fêtes religieuses. Les prêtres sont dirigés par les évêques) ; le **Clergé régulier** (moines et abbés) répond à un ordre monastique **vivant à l’écart** sont dirigés par les abbés (ou abbesses) et ils vivent dans des abbayes construites au milieu des champs et des forêts.. La règle bénédictine est la plus courante au Moyen-âge et l'emploi du temps est bien partagé entre prière, lecture, travail manuel, la copie des livres religieux, etc... Les Moines et Abbés font vœu de chasteté, de pauvreté, d'obéissance.

Les églises, animées par des curés de paroisses, sont sous l'autorité de l'évêque du diocèse. L'église de ce dernier s'appelle l'église cathédrale.

Les monastères - bâtiments où vivent ensemble des moines - sont sous la dépendance d'une abbaye-mère, obéissant à une règle. Parmi les plus connus des ordres monastiques, l'ordre clunisien, qui essaime dans toute l'Europe, et l'ordre cistercien, conduit par Bernard de Clairvaux.

Les églises et les abbayes étaient riches et possédaient des objets précieux. Seul le clergé était instruit et savait lire et écrire.

## Les différents rôles de l'Eglise

L’Eglise était puissante, dominante et tenait une place importante dans la société. Elle estau service de Dieuet est son représentant.Ses règles et ses décisions doivent être respectées de tous, seigneurs, clercs etpaysans**.**

## Rôle social :

## L’église règle la vie des hommes de la naissance à la mort (baptême, mariage, enterrement, confessions, sacrements, messes,…) Elle leur rappelle en permanence la présence de Dieu et que l’homme doit tout faire pour gagner le paradis. L’église aide les pauvres, soigne les malades (hôtel Dieu), et enseigne la langue latine. Elle maintient la paix grâce à la Paix de Dieu et la Trêve de Dieu. C’est-à-dire les combats sont interdits à l’intérieur de l’église, durant certaines périodes de la semaine (du mercredi au coucher du soleil jusqu’au lundi au lever du soleil.

Elle assure l’enseignement au sein des monastères, puis des écoles cathédrales et à partir du XIIe siècle elle crée les universités placées sous l’autorité du Pape.

Elle était à l’origine du découpage de la société en clergé (qui prie), noble (qui combat), et peuple (qui travaille).

**Rôle judiciaire** :

La justice ecclésiastique traite les affaires concernant les chrétiens. L'Eglise peut également exercer la justice seigneuriale sur ses terres pour arbitrer les conflits entre paysans, et entre ceux-là et le seigneur.

**Rôle économique** :

L’Eglise s'enrichit grâce à ses prélèvements (la dîme : impôt en nature versé par le peuple), aux dons des fidèles, et au rôle de seigneur foncier qu'elle tient sur ses terres (la possession de terres cédées par les rois et seigneurs, et la vente des produits agricoles)

**Rôle politique :**

Elle surveille et juge les rois en affirmant que le pouvoir de Dieu est supérieur à celui des hommes. Elle sacre le pouvoir du roi. L'Eglise exerce un pouvoir sur la vie politique (menaces d'excommunication pour les chrétiens qui s’opposent aux enseignements de l’église, même les rois, le tribunal d’inquisition et croisades pour combattre les hérétiques)

**Rôle de bâtisseur** :

Dans les villes et les campagnes s’élèvent de nombreuses constructions de cathédrales, d'églises.

)

**La réforme de la Papauté**

Au x e siècle, l’Eglise connaît une crise à cause du luxe dans lequel elle vivait. Du X° au XIII° siècle, l'Église se réforme pour mettre fin au abus du clergé, souvent devenu très riche et qui s'éloigne de la vraie religion.

De nouveaux ordres monastiques se développent à la fin du Xe siècle et qui prêchent le retour à la religion originelle :

-Au X° siècle, la création de l'abbaye de Cluny en Bourgogne, qui prône la prière, le travail et la pauvreté. De nombreux monastères et abbayes clunisiens sont construits dans toute l'Europe. Mais Cluny devient très riche et s'éloigne de la ferveur religieuse.

-Au XII° siècle, Bernard de Clairvaux Fonde l'ordre de Cîteaux (Dijon) qui accentue la règle de pauvreté, d’humilité (pas de décorations dans les églises, vie très stricte, règle du silence) et la solitude (monastère au milieu des champs)

Créés aux XII° et XIII° siècles, les membres de ces ordres (ensemble des religieux qui obéissent à la même règle) consacrent leur vie à l'assistance et à l'enseignement dans les villes, au milieu des populations, vivant de la charité (d'où le nom ordre mendiant)

Les réformes de Grégoire le Grand (Grégoire VII) à la fin du XI° siècle interdisent la vente des objets de culte ou des sacrements (simonie), interdit le mariage des prêtres, adopte le calendrier actuel. Pour imposer ces réformes, l’Eglise dispose de trois instruments : l'excommunication, le tribunal d’inquisition et les croisades contre les infidèles.

Le Pape Urbain II encourage les croisades. Du XI° siècle au XIII° siècle (de 1095 à 1291), on compte 8 croisades, la première (prise de Jérusalem en 1099, création d’États latins d’Orient, féodaux et catholiques), les autres étant des croisades de secours face aux tentatives de reconquête des Musulmans )

Les croisades avaient pour but d’assurer la protection des pèlerins en terre sainte et de délivrer la terre sainte reprise par les musulmans en s’installant définitivement en Orient.

Les Croisades ont eu des aspects positifs pour l’Europe :

- Pour le Pape qui augmente son pouvoir et se mêle de plus en plus des affaires politiques.

- Pour le roi, qui augmente son pouvoir aux dépens des chevaliers

- Pour le commerce, qui permet la fortune de villes et leur approvisionnement

- Pour l'enrichissement culturel dans les domaines de la littérature, de l'architecture et des techniques.

**TD : L’Inquisition**

*Définition*

L’Inquisition, du latin *inquisitio* signifie ‘enquête’, ‘recherche’, est un tribunal créée au moyen âge au XIIIe siècle par l'Église catholique pour traquer et combattre l'hérésie, les catholiques non sincères et la diffusion des idées contraire à la foi.

L’ objectif de l’inquisition est de traquer les déviances religieuses et de ramener dans le droit chemin les personnes égarées.

Les sanctions appliquées aux personnes qui ne respectaient pas le dogme[[1]](#footnote-2) catholique vont des peines spirituelles (prières, pèlerinage, pénitences), aux amendes, à la confiscation de biens, aux sanctions physiques ( l’emprisonnement à vie et la peine de mort)

Ces tribunaux ecclésiastiques étaient marqués par une répression particulière en ordonnant l’exécution de tout hérétique qui s’obstine dans l’erreur.

*Origines*

Les papes Innocent III (1198) et Grégoire IX (1231), sont à l'origine de l'Inquisition, dans le but de lutter contre l’hérésie et la réforme protestante. L’ébauche de cette institution judiciaire remonte à 1139 avec le pape Innocent II. Ces tribunaux relèvent du Pape

En France, les tribunaux d'Inquisition étaient installés à Toulouse, Carcassonne et Provence et étaient confiés aux dominicains en 1234. (Dominicains ou Frères Prêcheurs ou Jacobins, ordre religieux, fondé à Toulouse en 1215 par Dominique de Guzman, reconnu pour sa compétence théologique et proche du peuple)

Vers 1200, beaucoup de courants s’écartent de l’Eglise catholique, les cathares au Midi de la France.

Au départ l’inquisition était utilisée pour réprimer la simonie, et ne s’appliquait qu’aux chrétiens et aux crimes de lèse-majesté. Ensuite elle s’est élargie pour traquer tout personne ayant un comportement jugé déviant par l’Église : les mystiques, les sorciers, les blasphémateurs, les homosexuels, les bigames, les fornicateurs, les zoophiles, les juifs, les musulmans, celui qui refuse de payer la dîme…

L’inquisition a été abolie au XIXe siècle, et remplacée par la « Sacrée Congrégation du Saint-Office » ou « Congrégation pour la doctrine de la foi » au Vatican.

*Fonctionnement*

L’inquisition est menée par l’Eglise mais exécutée par l’Etat (Les hérétiques sont jugés par l’Eglise puis remis au bras séculier, c’est-à-dire, la justice seigneuriale ou royale). Les inquisiteurs nommés par le Pape et s’appuyant sur les pouvoirs laïcs pour mener leur enquête, recherchent les hérétiques en employant tous les moyens y compris la torture pour extirper des aveux (pratique autorisée par le Pape Innocent IV en 1252). Ils procèdent en deux étapes : la première est de retrouver les hérétiques et d’encourager les fidèles à les dénoncer. Une fois, démasqués, ils ont un délai d’un mois pour se confesser et se repentir. S’ils reconnaissent leurs péchés, les peines qu’ils encourent sont alors légères (amende, pèlerinage, mortification ...) c’est ce que l’on appelle L’Edit de Grâce. Passé ce délai, les hérétiques sont arrêtés et jugés. Les peines peuvent aller de l’excommunication, à la prison à vie ou le bûcher.

Des manuels sont mis au service de l'inquisiteur pour procéder aux interrogatoires (Manuel de l'inquisiteur de Bernard Gui, manuel d'Eymerich, et manuel de Torquemada). Ils exposent la procédure, les questions à poser, les pressions morales et les pressions physiques (réclusion, privation de nourriture, et torture) à faire subir pour avoir les aveux afin de rétablir l’ordre social et religieux.

Les jugements sont proclamés par l'inquisiteur au cours d’une cérémonie officielle en présence des autorités civiles et religieuses et de la population, appelée autodafé (Cérémonie où des hérétiques étaient condamnés au supplice du feu par l'Inquisition définition du Larousse). Autodafé, mot portugais signifiant acte de foi, exige que toute personne accusée d’hérésie, doit faire acte de bonne foi, de se confesser et faire pénitence.

La papauté intervient pour limiter les abus. En 123, le pape Grégoire IX codifie la répression en définissant les peines à appliquer aux hérétiques: Le bûcher pour ceux qui s'obstinent dans l'erreur,, La prison ou une peine canonique (pèlerinage, jeûne....) pour les hérétiques qui se repentent, L'excommunication pour les catholiques qui les auraient aidés.

Parfois, les seigneurs et évêques condamnaient de présumés hérétiques pour s'approprier leurs biens et éliminer leurs opposants. La papauté intervient alors pour limiter ces abus et codifier la répression. D’ailleurs plusieurs inquisiteurs ont été assassinés dans des mouvements de résistance à l'Inquisition.

Outil de répression, l’Inquisition était perçue comme un symbole de l’obscurantisme religieux, de fanatisme, d’intolérance et est considérée comme un outil de répression du progrès intellectuel.

**Texte : Les ravages de l’Inquisition en Europe au Moyen Age**

La légitimation de l’**Inquisition** part du principe que les hommes préfèrent les **certitudes rassurantes** et la **discipline aveugle** et c’est par « compassion pour eux » que l’Eglise remplit l’office qui consiste à traquer toute **hérésie**, toute **pensée hétérodoxe**, tout comportement déviant et à imposer sa vérité. La sainte Inquisition fut conduite au Moyen Age contre les hérésies cathare et vaudoise, dans l’Espagne des rois catholiques contre les juifs, les musulmans et les illuminés (alumbrados).

Les premiers **bûchers** flambent au XIème siècle en Allemagne, en Italie, en France, mais la **répression des hérétiques** peut aussi être attribuée à des intérêts locaux. (…) En 1184, à Vérone, le pape Lucius III et l’empereur Frédéric Barberousse définissent des principes communs de **poursuite**, d’**enquête** et de **condamnation**. Les « Décrétales » du pape Lucius III créent une sorte de **police internationale contre l’hérésie**, les peines prévues vont de l’**excommunication** à la **mort**.

Les **autodafés** (du portugais **auto da fé**, acte de foi) sont ces liturgies fastueuses et macabres qui (…) du XVIème au XVIIIème siècle, sont célébrées tous les deux ou trois ans, parfois plus souvent, dans les quatorze villes où siège le tribunal de l’Inquisition. A Madrid, la Cour est présente et on vient de loin pour écouter la **sentence** et pour jouir du spectacle de « **combustion** » des hommes qui **ont le malheur d’appartenir à une autre religion**.

L’**Inquisiteur** **général** prononce un long **sermon**. Ceux de Melchior Cano attirent les foules. La sentence est exécutée par le **bras séculier**, car l’Eglise **évite d’avoir du sang sur les mains**, elle confie au prince et à ses exécutants l’office de **bourreau**.

Le plus grand d’entre eux est l’Inquisiteur général Thomas de Torquémada qui officia de 1483 à 1498. Ecoutons les paroles terribles que lui fait dire bien plus tard en 1869, Victor Hugo : « *Pour que l’enfer se ferme et que le ciel se rouvre, il faut le bûcher.* » Car « *L’enfer s’une heure annule un bûcher éternel / le péché brûle avec le vil haillon charnel / et l’âme sort splendide et pure de la flamme / car l’eau lave le corps, mais le feu lave l’âme* ». Le **feu** semble avoir une **dimension magique** (…) au Moyen Age, à telle enseigne que l’on déterre les morts pour les brûler.

(…)

Le moine Thomas de Torquémada exerça une véritable dictature sur le fonctionnement de l’inquisition de 1483 à 1498. Il systématisa la **torture** et le **bûcher**. Il eut une carrière fulgurante. Il devient rapidement prieur du couvent dominicain de Ségovie puis confesseur de la Cour. C’est lui qui met en place la « suprema », la **suprême et générale inquisition** qui **terrorise** les tribunaux de province et **révoque** les inquisiteurs jugés trop mous. (…)

C’est à juste titre le digne continuateur des croisades et le précurseur le plus représentatif de l’**intolérance** qui devait amener bien plus tard les **éliminations physiques** **au nom de la religion** de milliers d’individus qui pratiquaient une autre religion que le Christianisme.

**Chems-Eddine Chitour, *L’Islam et l’Occident chrétien. Pour une quête de la tolérance*, 2008**

**TD : La querelle des indulgences**

L’indulgence est la rémission totale ou partielle devant Dieu de la peine temporelle nommée pénitence encourue en raison d’un péché déjà pardonné. La pénitence signifie se repentir et avoir un profond regret accompagné de l’intention de réparer ses fautes. Les Papes et l’église accordent des indulgences sous certaines conditions.

Cette pratique de l’indulgence remonte au III e siècle, héritée du droit romain, elle avait pour objectif de réintégrer les chrétiens qui ont apostasié suite aux persécutions. Puis elle prend de l’ampleur au moyen âge à partir du XIe siècle, car les chrétiens se souciaient de l’au-delà et croyaient que le Pape pouvait réduire le temps de purgatoire en accordant des indulgences.

Pour effacer ses péchés, le pénitent doit se confesser (c'est-à-dire avouer ses fautes à un prêtre pour en obtenir le pardon dans le sacrement de pénitence /le sacrement du pardon ou de la réconciliation institué par Jesus) mais la peine temporelle qui correspond au temps purgatoire demeure et peut être atténuée ou effacée grâce aux actes de piétés ou actes de réparation accomplis sur terre (avant la mort). Si l’âme porte encore les traces du péché à sa mort, elle ira au purgatoire où elle sera purifiée et préparée au paradis. De sorte, toute souffrance vécue sur terre, ou tout acte de réparation permet de réduire le temps au purgatoire.

L’indulgence est donc une réconciliation avec l’église et elle est obtenue en contre partie d’un acte de piété accompli dans un esprit de repentir (pèlerinage, carême, prière, mortification, participation aux croisades) Toutefois, il n’existe pas de barème entre la faute et l’acte de réparation, ces indulgences sont calquées sur les pénitentiels (manuels venus d’Irlande qui fixent pour chaque type de faute tant de jours de mortification). L’indulgence est de deux types : partielle (c’est la réduction en jours, mois, année) ou plénière (c’est l’annulation) du temps purgatoire.

Mais, le privilège des indulgences devient un commerce et une sorte de corruption, car l’église vendait des lettres d’indulgences aux fidèles (commerce des indulgences). L’on cite l’exemple de la simonie, c'est-à-dire les fidèles marchandent auprès du prêtre un acte de charité ‘payer au lieu de faire carême par exemple’. L'indulgence plénière a aussi permis d’encourager la croisade (en Espagne contre les musulmans) et à recevoir des sommes d’argent au profit de l’église. Cet argent servait à construire les édifices religieux comme la cathédrale de notre dame de Rouen et la basilique Saint-Pierre à Rome. La tour de beurre de la cathédrale de Rouen doit son nom au fait que les fidèles payaient une somme d’argent pour avoir consommé les matières grasses pendant le carême. De même, toute personne ayant participé à la construction de la nouvelle basilique de Saint Pierre avait une lettre d’indulgence accordée par le Pape Jules II. L’achat des indulgences remplaçait l’engagement physique personnel. Aux X et XIe siècles, les conciles limitent la part d’appréciation des prêtres en fixant des barèmes généraux. Mais Au XVe siècle, apparait le commerce des indulgences : en 1476, le pape sixte IV décrète que les indulgences peuvent s’acheter pour réduire le temps de purgatoire. Ce décret est confirmé par le Pape Léon X.

Au XVI e siècle cette forme d’attribution des indulgences est considérée comme une corruption à dénoncer. D’ailleurs, Martin Luther, moine Allemand, s’attaque à cette pratique et dénonce le marchandage des indulgences et accuse l’église de profiter de la peur de l’enfer qui angoisse les fidèles.

Martin affiche sur les portes de l'église du château du château de Wittenberg les 95 thèses en 1517 où il dénonce la vente des indulgences. Il rejette l’autorité du Pape en affirmant que la bible est la seule source légitime d’autorité religieuse. Il développe une nouvelle conception du christianisme où le salut de l’âme dépend de la grâce de Dieu (la foi et la lecture de la bible sauvent l’homme, tout chrétien peut entrer en contact avec dieu par l’intermédiaire de la bible ce qui rend inutile l’existence d’un clergé) D’ailleurs Martin Luther a été excommunié en 1521 à cause de ses idées et son acte est considéré comme un acte de la réforme protestante.

Texte : **Indulgence**

Indulgence (christianisme) : dans la pratique de l'Église catholique romaine, rémission totale ou partielle devant Dieu de la punition temporelle pour les péchés pardonnés. Elle est accordée par une autorité ecclésiastique et considérée comme une forme particulière d'intercession, demandée par toute l'Église par sa liturgie et ses prières, pour la réconciliation de l'un de ses membres, vivant ou mort.

Dans l'Église chrétienne des premiers temps, de sévères pénitences étaient imposées par le prêtre ou l'évêque local à tous ceux qui étaient coupables de péchés graves. On pensait que les péchés pouvaient être rachetés, au moins partiellement, par le pécheur, dans ce monde plutôt que dans l'autre. Pour racheter ses péchés, le clergé imposait au pécheur des jeûnes, des pèlerinages, des flagellations et d'autres pénitences plus ou moins sévères. Progressivement, les autorités de l'Église les remplacèrent par des pénitences moins rudes, telles que prières et don d'aumônes.

(…)

Au Moyen Âge, l'octroi d'indulgences fit l'objet d'excès. Le fait qu'elles devinrent l'objet d'un véritable commerce, et semblèrent devenir indépendantes de toute démarche personnelle de conversion fut au XVIe siècle l'une des causes de la rupture de Martin Luther avec le pouvoir catholique romain, donnant ainsi naissance à la Réforme protestante.

**Querelle des indulgences**

Affaire religieuse du XVIe siècle qui a donné l’occasion à Martin Luther de faire connaître ses thèses.

Afin d’achever la construction de la basilique Saint-Pierre de Rome, le pape Léon X accorde, en 1515, une indulgence plénière (rémission des peines d’un pécheur) à tout fidèle qui fera une aumône à l’église après s’être confessé. Le dominicain Johann Tetzel, nommé commissaire apostolique, est chargé de prêcher la vente des indulgences dans la Saxe et le Brandebourg tandis que l’archevêque Albert de Mayence mène la campagne des ventes. Leurs trafics respectifs scandalisent bientôt les fidèles : le premier a recours à des sermons simplistes et maladroits ; le second conserve pour son propre compte (et avec l’autorisation papale) partie des sommes recueillies.

Cette campagne provoque l’indignation du moine augustin Martin Luther qui remet en cause la pratique de l’indulgence : pernicieuse, l’indulgence a perdu son sens premier — la recherche du salut par des conditions contraignantes — pour se résumer à un trafic monétaire honteux et une solution facile de rachat. Aussi, le 31 octobre 1517, Luther affiche-t-il, à la porte de l’église de la Toussaint (chapelle du château) de Wittenberg, quatre-vingt-quinze thèses dans lesquelles il démontre le danger des indulgences.

La querelle des Indulgences de 1515-1517 est en partie à l’origine de la Réforme.

**Microsoft ® Encarta ® 2009. © 1993-2008 Microsoft Corporation. Tous droits réservés.**

1. (Selon le Dictionnaire critique de la théologie, *« le dogme désigne dans l’usage théologique actuel une vérité que l’Église pose comme devant être crue »)* [↑](#footnote-ref-2)